

Médecine préventive équine

La vaccination

Tétanos : Le tétanos est une maladie souvent mortelle causée par une toxine de *Clostridium tetani*. Tous les chevaux sont à risque. Les chevaux atteints peuvent démontrer de la raideur musculaire et une incapacité à marcher. La fréquence recommandée de vaccination est une fois par année. Les chevaux qui présentent une plaie ou doivent subir une chirurgie plus de 6 mois après leur dernier rappel de tétanos doivent être revaccinés.

L'Encéphalomyélite équine de l'est (EEE) et de l'ouest (EEO) : Ces maladies sont causées par un virus transmis par les moustiques. Les principaux signes de la maladie sont la fièvre, une perte d'appétit, un changement de comportement et un manque de coordination. Le taux de mortalité est de 50% à 90%. Tous les chevaux exposés aux moustiques sont à risque. Une vaccination annuelle est recommandée, avant la période d'apparition des moustiques.

Virus du Nil occidental (VNO) : Le VNO est transmis par les moustiques. Les symptômes principaux sont la fièvre, une perte d'appétit et un manque de coordination. Le taux de mortalité est de 33%. La vaccination annuelle est recommandée, avant la saison des moustiques.

La rage : La rage est une maladie virale rarement rencontrée chez le cheval mais d'importance majeure en santé publique. La maladie est invariablement fatale. Le virus est transmis par la salive d'un animal infecté via une morsure ou une coupure au niveau de la peau. Un cheval atteint peut transmettre la rage aux humains qui le manipulent. Tous les chevaux devraient être vaccinés une fois par année contre la rage.

Influenza équin (grippe équine) : L'influenza est une maladie respiratoire très contagieuse. Les chevaux s'infectent par contact direct avec un cheval infecté ou en respirant le virus en suspension dans l'air. Un cheval infecté peut présenter de la fièvre, une perte d'appétit, de la toux et un écoulement nasal. Tous les chevaux ayant des contacts avec d'autres chevaux devraient être vaccinés contre l'influenza au printemps et à l'automne.

Herpèsvirus équins types 1 et 4 (HVE-1 et HVE-4) : Les herpèsvirus peuvent causer différentes maladies : une rhinopneumonie, une myéloencéphalopathie, ou un avortement. Les chevaux ayant des contacts avec d'autres chevaux ou avec des juments gestantes devraient être vaccinés deux fois par année. Les juments gestantes devraient être vaccinées au 5ème, 7ème et 9ème mois de gestation.

Botulisme : Le botulisme est causé par des toxines de *Clostridium botulinum*. Les chevaux s'infectent principalement en ingérant du fourrage contaminé. Les balles de foin rondes ou emballées et l'ensilage sont particulièrement à risque. Les symptômes incluent de la difficulté à rester debout, une paralysie de la langue et une incapacité d'avalier. La maladie peut être fatale. La vaccination annuelle est recommandée pour les chevaux à risque.

Ehrlichiose (Potomac Horse Fever) : L'ehrlichiose est causée par la bactérie *Neorickettsia risticii*. Les chevaux s'infectent en ingérant de l'eau ou du foin contaminé. La maladie est surtout rencontrée en été et au début de l'automne. Les symptômes incluent de la fièvre, de la diarrhée légère à profuse, de la fourbure ou des avortements. La vaccination annuelle avant la saison à risque est recommandée.

D'autres vaccins sont disponibles, mais ne sont pas recommandés d'emblée. Pour plus d'informations, contactez votre vétérinaire. Plus d'information (en anglais) est disponible sur le site de l'American Association of Equine Practitioners (AAEP), www.aaep.org

	Tétanos	EEE/EEO et virus du Nil	Rage	Influenza	HVE-1 HVE-4	Botulisme	Potomac
Adulte	2 doses à intervalle de 4-6 sem puis rappel annuel	2 doses à intervalle de 4-6 sem puis rappel annuel	1 dose puis rappel annuel	1, 2 ou 3 doses selon vaccin utilisé, puis rappel aux 6 mois ou annuel	2 doses puis rappel aux 6 mois ou annuel	3 doses à intervalle de 4 sem puis rappel annuel	2 doses à intervalle de 3-4 sem, puis rappel annuel avant saison à risque
Poulain de jument vaccinée	2 doses à intervalle de 4-6 sem vers âge de 4-6 mois, rappel à âge de 10-12 mois, puis rappel annuel	2 doses à intervalle de 4-6 sem vers âge de 4-6 mois, rappel à âge de 10-12 mois, puis rappel annuel	2 doses à intervalle de 4-6 sem à l'âge de 6 mois ou plus, puis rappel annuel	selon vaccin utilisé, 1 ou 2 doses à l'âge de 6 mois (intervalle de 4-6 sem si 2 doses), rappel à âge de 10-12 mois, puis rappel aux 6 mois	2 doses à intervalle de 4-6 sem vers âge de 4-6 mois, rappel à âge de 10-12 mois, puis rappel aux 6 mois	si poulain à risque : 3 doses à intervalle de 4 sem à l'âge de 2-3 mois, puis rappel annuel	2 doses à intervalle de 3-4 sem à partir de l'âge de 5 mois, rappel à âge de 10-12 mois, puis rappel annuel avant saison à risque
Poulain de jument non vaccinée	3 doses à intervalle de 4 semaines vers âge de 1 à 4 mois	3 doses débutant vers âge de 3-4 mois à intervalle de 3-4 sem puis rappel annuel	2 doses à intervalle de 4-6 sem à l'âge de 3 mois, puis rappel annuel	selon vaccin utilisé, 1 ou 2 doses à l'âge de 6 mois (intervalle de 4-6 sem si 2 doses), rappel à âge de 10-12 mois, puis rappel aux 6 mois	2 doses à intervalle de 4-6 sem vers âge de 4-6 mois, rappel à âge de 10-12 mois, puis rappel aux 6 mois	si poulain à risque : 3 doses à intervalle de 4 sem à l'âge de 1-3 mois, puis rappel annuel	2 doses à intervalle de 3-4 sem à partir de l'âge de 5 mois, rappel à âge de 10-12 mois, puis rappel annuel avant saison à risque
Jument gestante	4-6 sem avant la mise-bas puis rappel annuel	4-6 sem avant la mise-bas puis rappel annuel	Avant accouplement ou 4-6 sem avant mise-bas puis rappel annuel	4-6 sem avant la mise-bas puis rappel aux 6 mois ou annuel	Aux 5 ^e , 7 ^e , 9 ^e mois de gestation puis 1 mois avant mise-bas	4-6 sem avant la mise-bas puis rappel annuel	4-6 sem avant la mise-bas puis rappel annuel avant saison à risque

La fréquence des rappels et le protocole de primo-vaccination peuvent varier selon le type de vaccin utilisé et le niveau de risque.

La vermifugation = les médicaments anti-parasitaires

Les parasites sont présents chez pratiquement tous les chevaux. Un cheval très parasité peut présenter de l'amaigrissement, un ventre ballonné, de la diarrhée, un poil terne, des coliques ou une baisse de performance. Les poulains et les vieux chevaux sont plus à risque. Les chevaux s'infestent en ingérant les œufs ou les larves des parasites qui se retrouvent au pâturage, ou parfois au box.

LES PRINCIPAUX TYPES DE PARASITES INTESTINAUX :

Petits strongles : Le petit strongle est le parasite le plus commun chez les chevaux. Il infeste le colon du cheval. En grande quantité, les petits strongles peuvent provoquer de la diarrhée et des coliques. Ces parasites démontrent beaucoup de résistance envers certaines classes d'anti-parasitaires.

Grands strongles : Ils sont plus rares que les petits strongles. Toutefois les techniques d'analyse de selles usuelles ne permettent pas de différencier les grands strongles des petits strongles. Lorsqu'elles migrent, les larves de ce parasite peuvent se loger dans les artères et causer des thrombo-embolismes graves.

Parascaris equorum (ascaris) : Long parasite blanc pouvant mesurer jusqu'à 30 cm. Les ascaris sont surtout retrouvés chez les poulains, même ceux gardés au box. Il est essentiel d'utiliser le bon produit pour traiter les parascaris, car l'utilisation du mauvais produit peut être dangereuse. Le parasite peut également causer des symptômes respiratoires. Tous les poulains devraient être traités pour ce parasite puisqu'il est dangereux, fréquent et très résistant dans l'environnement.

Anoplocephala perfoliata (vers plats) : Ces vers se logent à la jonction du petit et du gros intestin et peuvent causer des coliques. Les vers plats sont difficiles à détecter avec les méthodes usuelles d'analyse. Tous les chevaux devraient être traités au moins une fois par année pour les vers plats.

Oxyuris equi : Les oxyures infestent le colon et le rectum des chevaux. Les femelles sortent pondre leurs œufs au niveau de la région péri-anale, ce qui peut causer des démangeaisons. Les oxyures sont peu pathogènes et peu fréquents car la grande majorité des vermifuges est efficace contre eux.

Larves de gastérophiles : Les gastérophiles sont des mouches qui pondent leurs œufs sur les membres des chevaux. Les chevaux ingèrent les œufs et ceux-ci deviennent des larves qui se fixent dans l'estomac. Les gastérophiles causent rarement des signes cliniques mais il est préférable de traiter les chevaux à l'automne pour diminuer les infestations la saison suivante. Ce ne sont pas tous les anti-parasitaires qui sont efficaces contre les gastérophiles.

CONTRÔLES DES PARASITES

Le but des traitements anti-parasitaires n'est pas d'éliminer complètement les parasites. L'objectif est plutôt de diminuer le risque de maladies causées par les parasites et de contrôler l'excrétion, et ce, tout en maintenant l'efficacité des vermifuges. Il n'existe pas de programme de vermifugation universel. Le programme idéal dépend du type, du nombre et de l'âge des chevaux sur la ferme et de la gestion des pâturages. Il est préférable de déterminer avec votre vétérinaire quel est le programme qui convient le mieux à votre cheval.

L'usage répété, ou parfois abusif ou mal informé des anti-parasitaires a permis à certains parasites de développer de la résistance envers eux, au même titre que certaines bactéries ont développé de la résistance envers les antibiotiques. À l'origine, la pratique de la rotation des produits a été suggérée comme un moyen de prévenir l'apparition de la résistance, mais on croit maintenant que la résistance peut apparaître malgré la rotation des produits.

Stratégies de contrôles des parasites :

- Effectuer des analyses de selles pour identifier les chevaux les plus parasités et les traiter en conséquence. Plusieurs chevaux possèdent et n'excrètent que peu ou pas de parasites. Un certain pourcentage de chevaux au contraire est porteur d'une charge parasitaire élevée.
- Ramasser le fumier des pâturages aux trois jours. Le ramassage régulier du fumier est probablement le meilleur moyen de contrôler les parasites. De plus, il est naturel et peu coûteux.
- Attendre à la fin juin avant de mettre les chevaux au pâturage car les œufs ayant résisté au gel de l'hiver et présents sur le pâturage mourront au printemps.
- Faire brouter des animaux d'autres espèces animales sur le pâturage des chevaux (ex. bovins, chèvres, moutons), car ceci permet d'interrompre le cycle de vie des parasites équin.
- Utiliser une mangeoire ou un système permettant de mettre le foin en hauteur, plutôt que de nourrir à même le sol.
- Procéder à une analyse de selles sur tout nouveau cheval avant de l'introduire au pâturage avec les autres chevaux. Si le cheval à introduire est infesté, on peut le traiter avec un produit à large spectre et attendre 2 semaines après le traitement avant de le mettre au pâturage.
- Un cheval gardé seul peut tout de même être infesté de gastérophiles ou tout simplement se ré-infester lui-même par les espèces de parasites qu'il héberge. Il est donc pertinent de lui faire subir périodiquement des analyses de selles, afin de le traiter adéquatement.

Soins dentaires

Les dents du cheval sont à croissance continue et s'usent les unes contre les autres. La mâchoire supérieure étant plus large que la mâchoire inférieure, des pointes dentaires se forment fréquemment. Ces pointes peuvent interférer avec le mouvement de la mâchoire, réduire l'efficacité de la mastication, causer de petites blessures aux joues ou à la langue et ainsi rendre le fait de manger douloureux. La réponse au mors peut aussi être affectée ou douloureuse. Un entretien régulier des dents du cheval est donc nécessaire à son bon état de santé et bien-être général. Votre cheval sera plus confortable, il utilisera sa nourriture plus efficacement et pourrait même vivre plus longtemps.

La dentition du poulain consiste en 12 incisives et 12 prémolaires de lait. La dentition complète du cheval adulte consiste en 12 incisives, 4 canines (chez les mâles), 2 dents de loup supérieures (pas toujours présentes), 12 prémolaires et 12 molaires. La majorité des dents permanentes vont faire éruption entre l'âge de 2 ½ et 5 ans. Les canines apparaissent vers l'âge de 5 ans. La détermination de l'âge par les dents peut être influencée par le type d'alimentation, certaines anomalies dentaires et certains vices. La marge d'erreur sur une évaluation de l'âge par la dentition peut être assez grande.

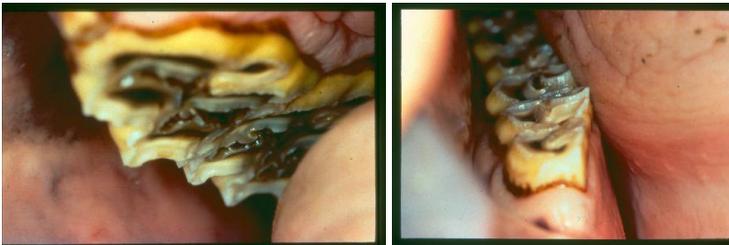
Les symptômes suivants peuvent être le signe d'un problème dentaire :

- Perte de poids malgré un appétit normal
- Difficulté à prendre du poids
- Échappe du grain en mangeant
- Anomalies de mastication évidentes à l'observation
- Douleurs à certains endroits de la face/tête
- Accumulation de "chiques" de foin ou d'herbe entre les dents et les joues
- Mouille son foin avant de le manger
- Salive beaucoup
- Mauvaise haleine
- Excès de particules de grains dans les crottins
- Longs brins de foin dans les crottins
- Écoulement nasal
- Fistule avec écoulement présente sur la mâchoire ou la face
- Enflure sur la mâchoire ou la face
- Résistance au mors ou à un mouvement en particulier (ex. encensement, reculer, tourner)

Certains de ces signes peuvent aussi être reliés à un problème non dentaire.

PROBLÈMES DENTAIRES LES PLUS COMMUNS

- Pointes dentaires en contact avec les joues ou la langue et pouvant causer des érosions ou des lacérations :



- Inconfort causé par le mors faisant contact avec les dents de loup :



- Présence de "cap", i.e. dent de lait retenue
- Longs crochets dentaires sur certaines prémolaires ou molaires :



- Canines trop longues ou piquantes
- Dent manquante ou brisée
- Surface masticatoire inégale :



- Dents excessivement usées ou au contraire anormalement longues
- Infection dentaire ou de la gencive
- Mauvais alignement dentaire (ex. bec de perroquet ou suite à blessure)

ENTRETIEN PRÉVENTIF

L'entretien de routine est particulièrement important pour les chevaux qui présentent des problèmes particuliers, tels que dents manquantes, usure inégale, crochets. Les petits crochets ou problèmes d'occlusion mineurs peuvent être corrigés avec des instruments manuels. Les problèmes plus sérieux de crochets ou autres malocclusions peuvent nécessiter une correction par des instruments électriques. Il est parfois nécessaire avec les cas sévères de procéder à la correction par étape sur une longue période de temps (ex. 12 à 18 mois).

SOINS DENTAIRES SELON L'ÂGE

Âge	Examen	Soins dentaires
0-1 an	À la naissance pour détecter les anomalies congénitales puis examens à quelques reprises dans la première année de vie	Seulement si requis
1 an	Vérifier si présence de pointes dentaires ou lacérations des joues ou de la langue	Léger râpage des pointes si requis
2-3 ans	Examen buccal complet si l'entraînement est commencé à cet âge	Râpage des pointes et enlèvement des caps retenus si requis
2-5 ans	Les 24 dents de lait sont remplacées par 36-40 dents permanentes. Des examens fréquents peuvent être nécessaires, surtout si signes de problèmes dentaires.	Râpage des pointes et enlèvement des caps retenus si requis
5-19 ans	Examen annuel recommandé, fréquence ajustée selon chaque cheval.	Râpage des pointes dentaires, maintien d'une surface dentaire droite. Fréquence des soins ajustée selon chaque cheval.
20 ans et plus	Examen annuel ou bi-annuel	Entretien annuel, bi-annuel ou plus si besoins spécifiques ou problèmes importants

SÉDATION/TRANQUILISATION

La sédation du cheval lors du râpage des dents permet de diminuer le stress relié à la procédure et de limiter les risques de blessures par les instruments suite à des mouvements brusques ou répétés du cheval. La sédation permet aussi dans la majorité des cas de réduire significativement la durée de la procédure. Pour les personnes impliquées cela permet de réduire les risques de blessures, par exemple, cheval qui donne un coup de tête lorsque le spéculum dentaire est en place.

PRATIQUE ILLÉGALE DE LA DENTISTERIE ÉQUINE

Au Québec, seuls les vétérinaires sont habilités à pratiquer des soins de santé aux animaux et à prescrire et utiliser les médicaments permettant le traitement et la sédation sécuritaire du cheval. Le fait de s'adresser à un vétérinaire apporte des garanties, car les actes vétérinaires sont soumis à un contrôle par l'ordre des médecins vétérinaires du Québec, responsable de la protection du public. De plus, en cas d'incident pour le cheval ou les personnes impliquées, se pose le problème de l'assurance-responsabilité professionnelle d'un non vétérinaire exerçant illégalement. Au Québec, la pratique de la dentisterie équine par un non vétérinaire est illégale et les contrevenants s'exposent à des peines prévues à l'article 188 du Code des professions.

Anémie infectieuse équine (AIE) et le test "Coggin"

L'anémie infectieuse équine (AIE) est une maladie virale potentiellement mortelle qui atteint les chevaux, les ânes et les mules, mais ne présente aucun risque pour la santé humaine. La prévalence d'AIE au Canada chez les chevaux testés est extrêmement faible. L'AIE fait partie des maladies à déclaration obligatoire (MADO). Les MADO sont décrites dans la Loi sur la santé des animaux (L.C. 1990, ch. 21) et sont des maladies d'importance tant pour la santé animale et humaine, que pour l'économie. Voici des exemples d'autres MADO : fièvre aphteuse, peste porcine, rage, influenza aviaire, peste équine, tremblante, tuberculose bovine. Les médecins vétérinaires, les propriétaires d'animaux et les laboratoires ont l'obligation de déclarer tout cas réel ou soupçonné d'AIE à l'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA).

Les chevaux infectés peuvent présenter les symptômes suivants : perte d'appétit, dépression, faiblesse, fièvre intermittente, jaunisse, petites hémorragies sous la langue et les yeux, enflure des membres et perte de poids. La maladie est transmise par le sang d'un animal contaminé via des insectes ou des aiguilles ou instruments. Les étalons infectés peuvent aussi transmettre l'AIE via le sperme. Il n'existe actuellement aucun traitement pour l'AIE, ni vaccin pour prévenir la maladie. Les chevaux atteints deviennent une source d'infection pour les chevaux sains, et ce, pour toute la durée de leur vie. Les mesures de lutte contre l'AIE consistent donc au dépistage et à l'élimination des chevaux positifs.

En 2013, 113 cas d'AIE ont été détectés au Canada : 15 en Alberta, 9 en Colombie-Britannique et 89 en Saskatchewan. En 2012, 130 cas d'AIE ont été détectés : 17 au Yukon, 5 en Colombie-Britannique, 26 en Alberta et 82 en Saskatchewan. Aucun cas n'a été détecté au Québec en 2013 et 2012.

Pour plus d'informations sur le nombre et la localisation des cas déclarés d'AIE au Canada, visitez le : <http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/2014/fra/1329499145620/1329499272021>

Dépistage de l'AIE

Le test utilisé auparavant pour détecter l'AIE était le test "Coggin", mais il n'est actuellement plus utilisé en premier lieu. On utilise dorénavant un test ELISA (Enzyme-Linked ImmunoSorbent Assay) comme épreuve sérologique, mais le terme "Coggin's test" est encore largement utilisé. Le programme actuel de dépistage repose sur la participation des propriétaires de chevaux qui soumettent leurs chevaux au test de dépistage lorsque requis par un membre de l'industrie équine. Un test de dépistage est aussi obligatoire pour tout cheval importé.

Qu'arrive-t-il lorsqu'un cheval est positif ?

Si un cheval positif est détecté dans une écurie ou ferme, l'ACIA impose immédiatement la quarantaine. Tous les chevaux de l'écurie seront soumis à un test de dépistage de l'AIE. Ceux qui obtiennent un résultat positif et présentent des symptômes doivent être euthanasiés. Les chevaux qui obtiennent un résultat positif et sont asymptomatiques sont mis en quarantaine permanente si possible ou euthanasiés. Tout cheval doit obtenir un résultat négatif au test de dépistage avant de pouvoir quitter l'établissement.

Comment prévenir la propagation de l'AIE ?

Voici quelques précautions que les propriétaires de chevaux peuvent prendre :

- * Ne pas employer la même seringue ou la même aiguille pour plus d'un cheval
- * Soumettre les chevaux à des tests de dépistage conformément aux normes de l'industrie (concours hippiques, expositions, écuries d'élevage ou pension, etc.) chaque fois que des chevaux provenant de différents endroits entreront en contact

- * Mettre les nouveaux chevaux en quarantaine jusqu'à ce qu'ils aient subi le test de dépistage de l'AIE ou exiger un résultat de dépistage négatif avant l'arrivée du cheval, surtout s'il provient d'une région ou province où des cas d'AIE ont été détectés
- * Contacter votre vétérinaire si un cheval présente des symptômes pouvant être compatibles avec l'AIE

Cas de rage positifs au Canada 2013 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Espèces	NT/ NU	YT	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PE	NL	Total	% Total
Chiens	5	-	-	1	-	2	1	-	-	-	-	-	9	10,44
Chats	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	3	2,32
Bovins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Équins	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2	2,32
Caprins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ovins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouffettes	-	-	-	-	5	21	-	1	-	-	-	-	27	31,32
Chauve-souris	-	-	5	3	6	-	27	14	1	-	-	-	56	64,96
Renards	17	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	18	20,88
Ratons-laveurs	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1,16
Loups	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coyotes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Blaireaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Antilopes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marmottes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pékans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bisons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lynx	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	22	-	5	4	13	28	28	15	1	-	-	-	116	100,00